

## INVESTIR DANS LA RECHERCHE POUR DOPER LA CROISSANCE EUROPÉENNE

L'Europe doit viser un taux d'investissement élevé dans la connaissance

### Analyse

Au cœur de l'économie de la connaissance, la recherche est un pilier et un objectif intermédiaire de la Stratégie de Lisbonne révisée, avec l'objectif fixé le 16 mars 2002 par le Conseil de Barcelone d'un investissement dans la recherche européenne à hauteur de 3 % du PIB, dont les deux tiers d'origine privée, à l'horizon 2010. Investir dans la recherche et développement (R & D) contribue à la croissance économique, à la fois par les effets directs sur la productivité et par les retombées de la diffusion de la connaissance. Le renforcement de la R & D est également une condition préalable de la compétitivité européenne.

Avec 1,96 % du PIB investis dans la recherche en 2003, un retard en termes d'innovation et d'investissement dans des domaines technologiques (informatique, pharmaceutique et biotechnologie), l'Union européenne voit le décalage s'accroître avec les grandes régions du monde dans un contexte de globalisation. Elle subit le rattrapage des économies émergentes, comme la Chine dont l'investissement dans la recherche (1,2 % de son PIB en 2002) est en forte croissance, de l'ordre de 20 % l'an. Au vu de la situation européenne, il apparaît opportun de réviser l'effet de la recherche sur la croissance et le PIB communautaires.

En effet, les développements récents de l'analyse économique de la recherche et de l'innovation, qui constituent l'un des déterminants de la croissance

des économies de la connaissance, permettent aujourd'hui d'évaluer plus précisément leurs retombées macro-économiques sur la croissance nationale et européenne.

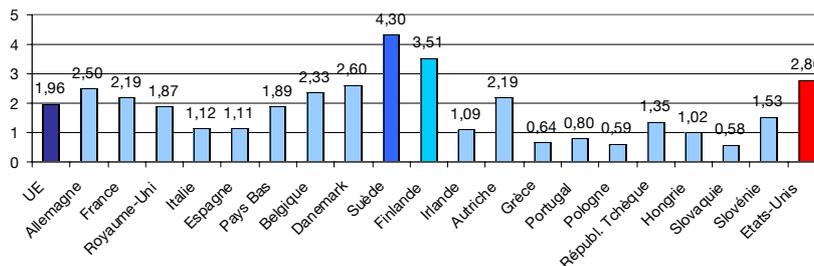
#### *Une sous-performance européenne et nationale...*

L'Europe souffre d'un décalage tant sur le taux d'effort d'investissement que sur la structure de cet effort, notamment en termes de recherche industrielle. En 2003, l'Union européenne a investi environ 1,96 % du PIB dans la R & D, avec de grandes variations selon les États membres, contre 2,80 % pour les États-Unis<sup>(1)</sup>. La Suède et la Finlande sont les champions européens et dépassent l'objectif de Barcelone. Le Danemark, l'Allemagne, la Belgique et la France atteignent le niveau de 2 %. Les États du Sud de l'Europe et les nouveaux États membres investissent peu dans la recherche, souvent moins de 1 % du PIB (cf. graphique n° 1). En tendance, la recherche européenne stagne depuis 2000 après une phase de croissance (1995 à 2000)<sup>(2)</sup>.

(1) Les dernières données statistiques Eurostat, disponibles pour la quasi-totalité des États membres datent de 2003. Les années 2004 et 2005 sont estimées.

(2) OCDE, base de données MSTI, mai 2005, sur la base des comparaisons des dépenses intérieures en R & D.

**Graphique n° 1**  
Dépenses nationales de R & D en pourcentage du PIB (année 2003)



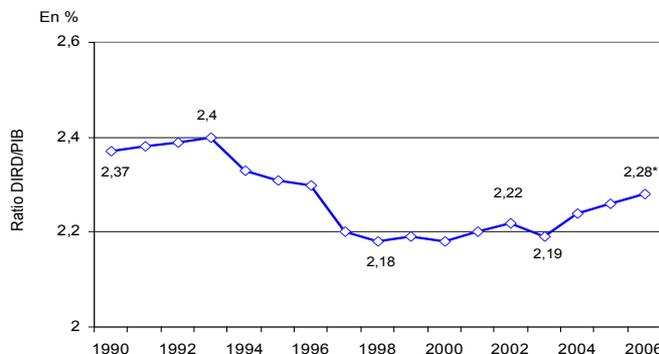
Source : Eurostat, dépenses de R & D en pourcentage du PIB des années 2003 (2002 et 2001 en cas de données indisponibles)

**Le sous-investissement européen est confirmé** par les rapports Sapir (2003) et Kok (novembre 2004)<sup>3</sup>. La faible croissance européenne traduit pour partie l'échec du système économique à s'adapter et devenir une économie innovante, corrélée à un taux élevé d'investissement dans la R & D et l'enseignement supérieur. Pour y répondre, dans la ligne de la Stratégie de Lisbonne révisée au sommet de Hampton Court le 27 octobre 2005, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé de donner la priorité à plusieurs domaines clés, au premier titre desquels figurent la recherche et l'innovation, comme enjeux de la compétitivité européenne.

La France se situe au niveau de 2,19 % du PIB en 2003 (cf. graphique n° 2), légèrement au-dessus de la moyenne européenne, mais en deçà de l'objectif

européen, du niveau des États-Unis, du Japon et même de la Corée. **L'investissement de la France dans la connaissance demeure à la fois plus faible et moins dynamique que celui de certains de ses voisins européens.** Toutefois, accompagnant la loi d'orientation sur la recherche du 18 avril 2006, l'effort public budgétaire, qui a été programmé à hauteur de 19 milliards d'euros à 24 milliards d'euros de 2005 à 2010, devrait contribuer à redresser le déclin de l'effort de recherche qui a été observé depuis 1993. Parallèlement, le système national de la recherche et de l'innovation a été rénové avec la mise en œuvre des agences de financement, de pôles de compétitivité ainsi que des nouveaux dispositifs de partenariats publics et privés.

**Graphique n° 2**  
Évolution du ratio DIRD/PIB de la France



Source : Agence nationale de la Recherche (ANRT) – Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)  
\* Estimation en 2004-2005 et projection en 2006

L'écart d'investissement et de valorisation du savoir se traduit en différentiel de productivité et de croissance très défavorable à la France et aux autres États membres.

En janvier 2006, à la demande du Conseil européen, le groupe d'experts de haut niveau présidé par l'ancien Premier ministre finlandais Esko Aho a fait des propositions en faveur du renforcement des ressources de recherche et développement, dans le rapport *Creating an Innovative Europe*.

(3) Agenda pour une Europe en expansion, rapport du groupe de haut niveau présidé par André Sapir, juillet 2003. Wim Kok, Relever le défi : la Stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi, rapport du groupe de haut niveau présidé par Wim Kok, novembre 2004.

A mi-parcours et après la révision de la Stratégie de Lisbonne, on peut noter le consensus sur la nécessité d'une stimulation accrue de la recherche, dont la recherche privée, et d'une plus grande efficacité du système d'innovation, notamment par les synergies entre recherche publique et privée.

### ... sur la recherche qui est un enjeu critique pour la croissance

L'analyse des relations entre l'investissement dans la recherche et la croissance s'ancre sur la théorie de la croissance endogène des années 1980<sup>4</sup> et celle du progrès technologique (Solow).

(4) Les politiques publiques comme la recherche sont créatrices d'externalités positives. La recherche est considérée comme un composant de la croissance.

La nouvelle théorie de la croissance a introduit la technologie, basée sur la connaissance, comme un nouveau facteur de production (Romer, 1986, 1990<sup>5</sup>). La connaissance est un facteur particulier puisqu'elle ne connaît pas de déséconomies d'échelles (rendements décroissants). L'impact économique de la recherche est double :

– en premier lieu, la recherche contribue à la croissance de la productivité du capital et de la main-d'œuvre (effet direct). Par exemple, des études de la Commission européenne mettent en évidence le fait que jusqu'à 40 % de la croissance de productivité de main-d'œuvre sont générés par les dépenses de R & D. Chaque investissement supplémentaire d'un point (1 %) dans le stock de R & D totale fait croître la productivité de + 0,18 %<sup>6</sup> ;

– en second lieu, la recherche génère des externalités positives qui accroissent le rendement entre firmes et entre secteurs. Des externalités internationales ont également été mises en évidence : les partenaires commerciaux bénéficient de l'effort du pays qui investit dans la recherche<sup>7</sup>.

En conséquence, le taux de retour socio-économique de la recherche et développement est élevé, évalué entre 30 % et 100 %. Les résultats empiriques conduisent à estimer que 1 euro investi en R & D produit 0,9 euro de PIB supplémentaire. Les estimations les plus conservatrices fixent ce retour à 30 %<sup>8</sup>, bien au-delà des retours sur investissements privés de 7 % à 14 %. De tels retours économiques justifient l'intervention publique.

Avec la connaissance, la technologie est un facteur de productivité. Facilitateur de l'innovation, elle diffuse la productivité vers les secteurs utilisateurs des technologies informatiques et les services. Ainsi, les États-Unis ont pleinement tiré parti de l'investissement dans la technologie combiné aux innovations organisationnelles et à la qualification des employés. Ce fait explique une large part du décrochage européen par rapport aux États-Unis depuis 1995 et suggère que l'aide publique à la R & D soit augmentée dans les technologies clés tant au niveau de l'Union qu'au plan national, à l'exemple des États-Unis.

Les développements économiques les plus significatifs portent sur l'estimation de l'**impact direct de la recherche sur la croissance**. Parmi d'autres, une étude récente du Netherlands Bureau for Economic Policy Analysis a estimé l'impact de la recherche sur la croissance communautaire. Basée sur un modèle d'équilibre général pour l'économie globale, l'étude inclut des composantes sectorielles et le comportement des firmes en fonction de la rentabilité de leurs investissements. Elle prend également en compte le secteur de la recherche, le stock de R & D (c'est-à-dire l'accumulation de R & D) ainsi que l'effort public sous la forme de subventions.

Selon l'étude, ***l'objectif d'un investissement européen dans la recherche à hauteur de 3 % du PIB en 2010, et son maintien à un horizon de 10 ans en 2020, représenteraient une augmentation moyenne du PIB communautaire que l'on peut situer à minima à 3,2 % et jusqu'à 10,1 % du PIB en 2025 dans l'Union européenne (de + 2,9 % à + 8,9 % pour la France) (cf. tableau n° 1).***

**Tableau n° 1**  
**Effets macro-économiques en 2025 de l'objectif de 3 % du PIB atteint en 2010**

	PIB	Consommation	Exportations	Revenus réels	Stock de R & D
<b>Hypothèse basse</b>					
– UE	3,2	1,2	5,9	3,1	66,1
– France	2,9	1,0	5,7	3,0	58,7
<b>Hypothèse haute</b>					
– UE	10,1	7,00 <sup>2</sup> à	16,0	9,5	74,1
– France	8,9	6,4	14,2	9,0	65,0

Chiffres en %. CPB, Netherlands Bureau for Economic Policy Analysis, mai 2006

(5) Romer P. M., "Increasing Returns and Long-run Growth", *Journal of Political Economy*, University of Chicago Press, vol. 94(5), octobre 1986, p. 1002-37 ; "Endogenous technological change", *Journal of Political Economy*, University of Chicago Press, vol. 98(5), octobre 1990, p. S71-102.

(6) Commission européenne, Direction générale de la Recherche, 2005. *Le stock de R & D est l'investissement cumulé effectué dans la R & D dans une période donnée.*

(7) Coe D. T. et Helpmann E., "International R & D Spillovers", *European Economic Review* 39, mai 1995, p. 859-887.

(8) Canton E. et al., "Human Capital, R & D and Competition in Macroeconomic Analysis", ENEPRI Working Paper n° 38, août 2005.

Une telle évaluation rencontre plusieurs limites. En premier lieu, l'effet de la R & D est sujet à une incertitude selon l'estimation plus ou moins optimiste du taux de retour social de la recherche. Ensuite, la substituabilité de la recherche au capital est un autre paramètre important. Par ailleurs, l'étude référencée prend essentiellement en compte l'accroissement des dépenses publiques de recherche sous la forme de subventions, mais sans en intégrer les effets négatifs (effet du subventionnement excessif, dépenses indirectes supplémentaires). Enfin, les circuits d'investissements dans la R & D prennent une forme plus diverse et plus complexe : subventions budgétaires, marchés publics, orientations fiscales et mécanismes de soutien au système d'innovation.

Au-delà de la nécessaire prudence quant à la représentation de phénomènes économiques complexes, il convient de retenir **l'impact avéré et significatif de l'investissement dans la recherche sur le PIB et sur les paramètres clés de l'activité économique.**

De tels résultats soutiennent l'objectif politique et économique fixé par le Conseil de Barcelone.

## **Poursuivre cet objectif intermédiaire de la politique économique pour la croissance du PIB**

L'objectif intermédiaire de 3 % du PIB européen dans la recherche d'ici 2010 n'apparaît pas contesté. Les débats portent plutôt sur les modalités pour y parvenir par ailleurs dans un cadre budgétaire restreint et dans un ensemble européen très hétérogène en matière de recherche.

Sous la présidence autrichienne, au Conseil européen des 23 et 24 mars 2006, les chefs d'État et de gouvernement ont conforté de manière volontariste l'engagement de Barcelone en souscrivant à **des objectifs de dépenses nationales de R & D plus directement liées aux politiques de recherche et d'innovation.** Avec la France, la Belgique, le Danemark, l'Allemagne et la Slovénie ont pris l'engagement d'un effort de recherche à hauteur de 3 % du PIB en 2010. La Suède et la Finlande se sont fixé un objectif de 4 % du PIB, tandis que le Royaume-Uni, l'Irlande et l'Italie se sont prudemment engagés à un objectif intermédiaire de 2,50 %<sup>9</sup>. Si ces objectifs qui ont été intégrés dans les Plans nationaux de réforme étaient remplis, **l'intensité de R & D européenne atteindrait 2,6 % du PIB en 2010.**

La question des moyens se pose et au premier titre, celle de la réallocation du budget communautaire vers les investissements dans la recherche et l'éducation, évoquée au Sommet d'Hampton Court en décembre 2005. Pour autant, il est nécessaire de mettre en cohérence l'ensemble des politiques et instruments déployés par l'UE pour favoriser la

création et la diffusion de la connaissance : Espace européen de la recherche, Conseil européen de la recherche, réseaux et centres d'excellence pour rapprocher centres de recherche et entreprises, mobilité des chercheurs, mais également politique d'innovation.

Un potentiel important réside dans une meilleure coordination des politiques des États membres dont les investissements publics représentent à ce jour 94 % de la totalité des investissements publics de R & D en Europe<sup>10</sup>. La méthode ouverte de coordination pour l'objectif de 3 % (dite "OMC 3 %")<sup>11</sup> offre des voies de progrès, malgré sa révision récente après deux premiers cycles d'application.

C'est également au plan des États membres qu'il faut porter les efforts, en vue de systèmes et de politiques de recherche plus efficaces.

**Pour la France**, réaliser l'objectif de Barcelone et atteindre les 3 % du PIB investis dans la recherche à l'horizon 2010, représenterait **une augmentation potentielle du PIB dans une fourchette estimée entre + 2,9 % et + 8,9 % à l'horizon 2020.** Ainsi, le PIB national actuellement de l'ordre de 2 % se situerait entre **2,05 % et 2,17 %** l'an.

Cet enjeu et le gain économique espéré justifient de développer les réflexions au plan national sur :

- les moyens, en particulier les flux de financements et l'efficacité de l'investissement privé et public dans la recherche-développement et l'innovation ;
- la contribution que pourront apporter les nouvelles agences et les nouveaux instruments de la politique de la recherche pour atteindre l'objectif que la France s'est assigné en matière de recherche.

**> Jean-Louis Sangaré,  
Département Recherche, Technologies,  
Développement durable**

(9) Conseil "Compétitivité" du 8 mars 2005. Conclusions. Dépenses de la R & D en pourcentage et objectif des États membres.

(10) Commission européenne, Direction générale de la Recherche 2006. Le programme-cadre représente 6 % des investissements européens de R & D.

(11) La méthode ouverte de coordination vise à renforcer la cohérence des politiques, développer des initiatives conjointes et identifier des domaines porteurs pour l'économie européenne.

## > UNE MEILLEURE ORGANISATION POUR RÉDUIRE LES COÛTS DU MULTILINGUISME AU SEIN DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

Il n'est pas surprenant que la deuxième version du rapport du Parlement européen relatif aux dépenses d'interprétation des institutions européennes, soumis au vote lundi 4 septembre, se concentre sur des aspects organisationnels et conforte l'importance du multilinguisme comme élément important de la démocratie, représentant un compromis sur la question épineuse du coût du multilinguisme de l'Union européenne et la réduction des langues utilisées au sein des institutions. Donnant suite à un rapport spécial de la Cour des comptes européenne qui a estimé les coûts de l'interprétation à 163 millions d'euros en 2003 (moins de 1 % du budget européen), ce rapport parlementaire **précise néanmoins que 16 % de ces coûts sont des dépenses gaspillées dues à des demandes non utilisées ou annulées tardivement**. Ses conclusions exhortent notamment le Parlement européen, doté du plus important budget d'interprétation parmi les institutions, à donner l'exemple en introduisant une meilleure organisation des séances et un plus grand recours à des traducteurs locaux.

<http://www.europarl.europa.eu>

> L. H.

## > ROYAUME-UNI : LE BON ÉLÈVE DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE LAISSE FILER SES QUOTAS

Le Royaume-Uni a présenté officiellement, le 21 août 2006, le volume et la distribution des permis d'émissions de CO<sub>2</sub> aux industriels britanniques grands consommateurs d'énergie. Les États membres de l'Union européenne sont en effet tenus de proposer dès 2006 pour la période 2008-2012 un montant plus restreint de quotas d'émissions de CO<sub>2</sub> par rapport à la période en cours (2005-2007) des marchés carbone. Le Royaume-Uni, qui s'était illustré par un premier plan d'allocation très serré pour 2005-2007, était très attendu. D'aucuns craignaient que les critiques des industriels n'aient raison de cette embellie. On pourrait le croire : **le nouveau plan d'allocation de quotas (PNAQ) britannique se garde bien de restreindre leur volume qui reste quasi inchangé**. Le Royaume-Uni a beau jeu d'arguer qu'il a déjà atteint et dépassé ses objectifs de réduction de gaz à effet de serre auxquels il s'était engagé à Kyoto et qu'il table sur ses autres politiques (*climate change levy*) pour accélérer la diminution de ses émissions. Il n'en reste pas moins que cette étrange stagnation pourrait ne pas être du goût de la Commission européenne. À moins que les Britanniques qui avaient joué les bons élèves n'aient choisi la même tactique que les autres États membres, France y compris, qui s'étaient fait tirer l'oreille lors des premiers PNAQ pour avoir succombé aux sirènes des industriels.

<http://www.defra.gov.uk/environment/climatechange/trading/eu/phasell-nap.pdf>

> C. J.

## > LES ÉNERGIES RENOUVELABLES GARANTES DE L'AUTONOMIE DES FORCES ARMÉES ?

Le major-général Zilmer, commandant de la force multinationale Ouest en Irak, a demandé à être équipé en urgence de générateurs électriques fonctionnant à l'énergie solaire et éolienne. Ceux-ci, transportables par camionnettes, permettraient d'alimenter les avant-postes et les bases opérationnelles mobiles. **Plus qu'un souci écologique, l'objectif est de diminuer le nombre de convois de ravitaillement, particulièrement vulnérables aux actions de guérilla**. Le coût de ces équipements (100 000 \$ pièce) est certes très supérieur à celui des groupes électrogènes traditionnels (8 000 \$) ; mais ces derniers exigent le déploiement d'un important réseau logistique, le plus souvent routier, et donc particulièrement exposé aux engins explosifs improvisés qui constituent une des premières causes des pertes en Irak ou en Afghanistan.

<http://www.defensenews.com/story.php?f=2057860&c=america> ; <http://www.skybuilt.com/mps.htm>

> C. C.

## > ALLEMAGNE : STRATÉGIE POUR LA HAUTE TECHNOLOGIE

Le gouvernement fédéral a adopté le 29 août une "Stratégie pour la haute technologie" qui prévoit de dépenser **15 milliards d'euros en faveur de la recherche d'ici à 2009**. Le programme vise notamment à stimuler la recherche et son application dans les PME et à améliorer la coopération entre les scientifiques et les entreprises. Il comporte également un soutien ciblé à 17 "projets-phares" dans tous les secteurs clés de recherche et développement, depuis la recherche médicale, les systèmes d'observation de la Terre ou de communication par satellite jusqu'aux nanotechnologies et biotechnologies. En mars dernier, le gouvernement allemand avait décidé d'allouer 8 milliards d'euros à l'éducation et la recherche dans le budget fédéral de 2006. Par ces mesures, l'Allemagne ambitionne de consacrer 3 % de son PIB à la R & D d'ici à 2010, objectif assigné dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne.

Sources : ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche : <http://www.bmbf.de/de/6608.php> ; ministère fédéral de l'Économie et de la Technologie : <http://www.bmwi.de/BMWi/Navigation/Presse/pressemitteilungen,did=152488.html>

> N. B

### > SUISSE : LES ARMES À FEU EN LIGNE DE MIRE

---

Pourquoi le suicide tue-t-il deux fois plus que la route en Suisse où le taux de suicide atteint des niveaux très supérieurs à la moyenne internationale ? La raison en incomberait à la disponibilité sans contrôle des armes à feu, selon une étude de l'université de Zurich parue en août. L'arme à feu est en effet la méthode de suicide la plus répandue et la plus meurtrière dans un pays où, en dépit de sa tradition de neutralité, deux millions d'armes à feu seraient en circulation et 35 % des ménages en possèderaient une. Dans un cas sur deux de suicide par balle, l'arme utilisée est militaire, chaque citoyen-soldat ayant le droit de conserver à son domicile ses armes et ses munitions. Or, l'étude montre qu'il existe une

corrélation très forte entre la disponibilité des armes et le taux de suicide. Les pays qui, à l'instar du Canada et de l'Australie, ont durci leur réglementation sur la détention d'armes, ont connu une diminution du taux de suicide par armes à feu équivalente à la baisse du pourcentage de ménages disposant d'une arme à feu. Au moment où le débat fait rage sur la révision de la loi sur les armes et où la Chambre Haute (représentant les Cantons) a d'ores et déjà rejeté la création d'un registre national des armes à feu, cette étude vient apporter de l'eau au moulin des partisans d'un durcissement des restrictions et des contrôles.

> N. B.

### > PIERRE MANENT, "LA RAISON DES NATIONS : RÉFLEXIONS SUR LA DÉMOCRATIE EN EUROPE", GALLIMARD, avril 2006, 100 p.

---

Philosophe et historien des idées, l'auteur s'attache à défendre le concept d'État-nation dont le déclin l'alarme. À cet effet, il rappelle ce que l'État-nation a signifié d'inventivité et combien il a permis un véritable "vivre ensemble", grâce notamment à la démocratie représentative. Ceci ne l'empêche cependant pas de dénoncer les ambiguïtés de l'État providence. Il s'inquiète également d'une construction européenne parfois trop sensible à une gouvernance reposant essentiellement sur la règle de droit. À cet égard, pour ceux qui s'intéressent à l'évolution de l'UE, la force de l'ouvrage réside dans des propos plus incisifs sur la question de l'adhésion turque et certains non-dits de l'élargissement. Selon Pierre Manent, il ne s'agit pas tant de se référer de manière quasi hypnotique à des valeurs que de promouvoir une vaste délibération politique et civique. Alors qu'Angela Merkel vient de relancer le débat sur l'héritage chrétien dans le préambule de la Constitution européenne, les réflexions sur le religieux (et l'Islam) incitent à ne pas s'en tenir à la seule objection de la laïcité. Proposant une vaste analyse des dimensions de la démocratie, de la nation, de la religion, ce court ouvrage peut parfois sembler s'interdire de franchir certaines limites, et donc paraître quelque peu inachevé. Mais c'est une invitation bienvenue à relancer la délibération politique autour de notions telles que la communion et la séparation, l'existence du peuple, la volonté collective de représentation, la recherche de sens.

> M.-C. M.

### > PRÉSERVATION DES ARCHIVES NUMÉRIQUES DANS LES ÉTATS AMÉRICAINS : CLARIFIER LES RESPONSABILITÉS, PARTAGER LES EXPERTISES

---

Alors que la Commission européenne poursuit son projet de bibliothèque numérique entre les 25 États membres, outre-Atlantique, le *Center for Technology in Government* publie un rapport sur la préservation des archives numériques dans les États américains. Sa rédaction a mobilisé un panel d'experts provenant de musées, d'associations spécialisées, de bibliothèques publiques dont la *Library of Congress*, initiatrice en 2005 du *National Digital Information Infrastructure and Preservation Program* destiné à développer les partenariats relatifs à l'archivage numérique au sein des États. Six constats majeurs sont dressés : 1. la faible capacité de préservation des archives numériques des États ; 2. l'absence de démarche commune en matière de préservation des informations "à risque" ; 3. des décisions variées en matière de normes à appliquer et des responsabilités dispersées entre diverses autorités ; 4. le déficit de coordination des efforts des branches exécutive, législative et judiciaire ; 5. le manque d'insertion des actions de préservation des archives numériques dans les projets d'architecture d'entreprise ; 6. la tendance à privilégier des actions à courte vue, les rigidités des mécanismes de financement et de recrutement, comme autant de freins au développement de l'archivage numérique.

[http://www.ctg.albany.edu/publications/reports/digital\\_preservation\\_baseline/digital\\_preservation\\_baseline.pdf](http://www.ctg.albany.edu/publications/reports/digital_preservation_baseline/digital_preservation_baseline.pdf)

> N. B.

**> GLOBAL ATTITUDES SURVEY 2006  
DU PEW RESEARCH CENTER :  
LES "MUSULMANS FRANÇAIS"  
MIEUX INTÉGRÉS QUE LEURS  
CORELIGIONNAIRES BRITANNIQUES,  
ESPAGNOLS ET ALLEMANDS**

---

Chaque année, le Pew Research Center, un "fact tank" américain indépendant, réalise plusieurs enquêtes de grande ampleur pour évaluer les changements d'attitudes et d'opinions dans le monde. Au printemps de cette année, une enquête, menée dans 13 pays dont la France, s'est intéressée plus particulièrement aux opinions des musulmans, qu'ils vivent eux-mêmes dans un pays à forte majorité musulmane, ou bien qu'ils constituent, dans des pays européens, une minorité culturelle. En France, on a ainsi interrogé par téléphone 900 personnes, dont 400 "Français musulmans" (en fait, sans doute

des personnes, françaises ou non, résidant en France et issues de l'immigration nord africaine ou turque). Cette enquête laisse penser qu'en France les "musulmans" sont plus proches des "non musulmans", dans leurs opinions et attitudes, que dans les autres pays européens. "Musulmans" et "non musulmans" formulent en France des opinions sensiblement plus favorables les uns vis-à-vis des autres que dans les autres pays étudiés, même s'ils sont majoritaires à juger mauvais l'état des relations entre musulmans et Occidentaux. Par ailleurs, les "musulmans français" sont significativement plus nombreux (42 %) à se définir par leur nationalité plutôt que par leur religion, que leurs coreligionnaires britanniques (7 %), espagnols (3 %) ou allemands (13 %).

<http://pewglobal.org/reports/pdf/253.pdf>

<http://pewglobal.org/reports/pdf/254.pdf>

**> P.-Y. C.**

Rédacteurs des brèves : NATHALIE BASSALER (RG), CHRISTOPHE CAZELLES (DIS), PIERRE-YVES CUSSET (DQS), LISA HELDWEIN (DIS), CÉCILE JOLLY (DRTDD), MARIE-CÉCILE MILLIAT (DIS).

Centre d'analyse stratégique  
18 rue de Martignac  
75700 Paris cedex 07  
Téléphone 01 45 56 51 00  
Site Internet :  
[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)

